



CAPTEF Internet *Paris -29 & 30 mars 2005* **Déclaration Finale**

- *Constatant* la part grandissante du secteur des TIC dans la production de richesses des Etats ; tenant compte du rôle de catalyseur économique joué par les TIC, notamment par les gains de productivité et l'amélioration des services qu'elles autorisent au profit des entreprises et des citoyens ;
- *Considérant* Internet et les technologies associées comme des outils potentiels de réforme pour les entreprises et les administrations ;
- *Conscients* des disparités existant au sein des différents pays membres de la CAPTEF ;

Les experts des Administrations membres, réunis les 29 & 30 mars 2005 à Paris dans le cadre de la tenue du premier atelier « CAPTEF Internet », préconisent la poursuite des échanges et du dialogue entre administrations et acteurs du secteur privé en vue de partager les connaissances et les expériences de nature réglementaire, organisationnelle et technique favorables au développement de la Société de l'Information et, partant, au développement socio-économique des nations.

S'appuyant sur une longue tradition de partenariat et une communauté d'intérêts fondée non seulement sur une histoire et une langue, mais aussi sur une culture et des valeurs partagées, la poursuite de la coopération des pays membres de la CAPTEF dans le domaine de l'Internet pourra suivre les axes et les modalités décrits ci-après :

1. SECURITE DES RESEAUX ET DES SYSTEMES D'INFORMATION ET SPAM

- *Reconnaissant* la nécessité d'adopter un cadre réglementaire stable et transparent en vue d'instaurer un climat de confiance et une visibilité propice aux investissements ;
- *Reconnaissant* la nécessité d'œuvrer en faveur du renforcement de la sécurité juridique pour l'ensemble des acteurs, fournisseurs et utilisateurs de nouvelles technologies, en vue de favoriser une adoption et une diffusion de masse des TIC ainsi que de promouvoir le développement du commerce en ligne ;
- *Reconnaissant* le caractère essentiel de la mise en place d'une politique de lutte contre la cybercriminalité et le nécessaire renforcement de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (SRSI) ;
- *Reconnaissant* la complexité de la mise en place des solutions techniques anti-spam efficaces notamment dans les pays les moins développés ;
- *Reconnaissant* l'importance d'une coopération renforcée pour la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, en particulier dans la lutte contre le spam et la cybercriminalité.

Les experts de la CAPTEF recommandent de :

- Poursuivre les échanges de bonnes pratiques dans le cadre des futurs ateliers « CAPTEF Internet », en apportant, sur la base du volontariat, une assistance à la création d'entités et de structures chargées de la SRSI dans les pays membres de la CAPTEF au moyen de conseils méthodologiques, et de mise à disposition des outils adéquats ;
- Renforcer la coordination entre les pays membres de la CAPTEF dans le domaine de la SSI, notamment en mettant à disposition des points de contacts identifiés au sein des pays membres de la CAPTEF et chargés du traitement des incidents affectant la SRSI, les avis, les alertes et les notes d'information publiées par le CERTA ;
- Contribuer à la formation des ressources humaines en s'appuyant sur les portails développés par les services concernés ;
- Créer un fichier de référence des points de contact chargés du suivi et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre le spam (cf. annexe)
- Favoriser la participation des pays membres de la CAPTEF aux actions de coopération internationale et multilatérale notamment en partageant des informations sur :
 - les besoins spécifiques à chaque pays dans le cadre de la lutte contre le spam,
 - les législations nationales et leur mise en œuvre,
 - la mise en place de modules pédagogiques destinés aux internautes et aux professionnels,
 - l'existence de technologies anti-spam.
- S'appuyer, via le site de la CAPTEF (www.telecom.gouv.fr/captef), sur celui de la Direction du Développement des Médias (www.ddm.gouv.fr) pour animer le réseau des correspondants francophones « anti-spam ».

2. ADMINISTRATION ELECTRONIQUE ET DEMATERIALISATION DES ECHANGES.

- *Convaincus* des bénéfices liés au développement de l'Administration Electronique, notamment l'amélioration de la qualité des services rendus aux entreprises et aux citoyens, les économies réalisées grâce à la dématérialisation des échanges entre les acteurs économiques, ainsi que le renforcement de la compétitivité lié à la rapidité de traitement et à la fiabilité de l'information qu'autorisent les nouvelles technologies ;
- *Reconnaissant* l'utilité de dématérialiser les procédures et les formulaires administratifs, en particulier dans le domaine de la logistique transfrontalière, en vue de promouvoir le commerce électronique entre entreprises, y compris au niveau international ;
- *Reconnaissant* la nécessité de renforcer la participation des Etats au commerce mondial ainsi que de développer les échanges internationaux au bénéfice des entreprises, des acteurs du secteur des communications électroniques et des autorités publiques ;

- *Souhaitant* réduire la fracture numérique en s'appuyant notamment sur le développement de contenus appropriés et de services rentables orientés vers les besoins des entreprises et des particuliers ;

Les experts de la CAPTEF recommandent de:

- Œuvrer, sur un plan réglementaire, en faveur de l'élaboration d'un cadre favorisant l'émergence de procédures dématérialisées s'appuyant sur des moyens de sécurisation tels que la signature électronique et la cryptographie afin de favoriser la confiance des investisseurs et des utilisateurs dans ce qu'il convient d'appeler l'économie numérique ;
- Inviter les Etats membres de la CAPTEF à poursuivre leur coopération dans le domaine de la dématérialisation des échanges et le développement des applications de l'Administration Electronique ;
- Associer, autour des administrations et des acteurs du secteur des communications électroniques, les partenaires potentiellement intéressés (Ports, Aéroports, Douanes, Chambres de Commerce,...) par le développement du commerce international, de les sensibiliser aux réflexions et aux travaux menés dans le cadre des futurs ateliers Internet de la CAPTEF ;
- Utiliser les normes existantes en matière de standardisation et d'harmonisation des procédures dématérialisées, notamment celles développées par les organismes internationaux compétents (UIT, UN/CEFACT, UN/CE, UPU...)
- S'appuyer sur l'expertise d'institutions et d'organismes internationaux pour la mise en place d'expérimentations dans le domaine du commerce international, et d'étudier les opportunités qu'ils offrent en terme de financement.

3. GOUVERNANCE ET GESTION DE L'INTERNET

- *Convaincus* de l'importance du rôle particulier de l'Internet au service du développement économique et des citoyens ;
- *Reconnaissant* que le rôle et l'action des pouvoirs publics sont essentiels pour garantir un accès équitable et permanent à l'Internet et aux ressources techniques nécessaires à son fonctionnement ;
- *Soulignant* la nécessité d'une internationalisation de la gouvernance de l'Internet, sur une base transparente, démocratique et multilatérale, fondée sur une approche dynamique intégrant les évolutions technologiques du réseau ;
- *Réaffirmant* le droit souverain des Etats à gérer ou à superviser leur nom de domaine de pays respectif, dans l'intérêt général et en conformité avec leur droit national ;
- *Reconnaissant* la nécessité, pour chaque pays, d'assurer un enregistrement et un accès stables, permanents et à coût abordable à chaque nom de domaine de pays ;

- *Persuadés* de la possibilité et de l'intérêt d'une coopération Nord-Sud et Sud-Sud sur cette gestion ;
- *Conscients* de la diversité des politiques d'enregistrement des différents Registres en charge des noms de domaine de pays, ce qui implique des logiciels ouverts et adaptables ;

Les experts de la CAPTEF recommandent de:

- Soutenir le projet de co-développement de gestion de Registres entre le Nord et le Sud initié par le Collège International de l'AFNIC, s'appuyant sur des formations de formateurs en technologies de l'information régionales, intégrant le transfert de compétences et l'exploitation de logiciels libres et ouverts nécessaires à la gestion de tels Registres ;
- Encourager la coopération et les échanges entre tous les Registres par exemple en effectuant des rencontres et des visites ;
- Encourager les échanges d'information en matière de cadre réglementaire mis en place dans les différents pays à propos de la désignation des Registres en charge des noms de domaine de pays et à leur gestion ;
- Encourager les réflexions, et le cas échéant, faire toutes propositions, en matière de gouvernance d'Internet, de renforcement de la coopération et de la coordination internationales ;
- Prendre acte du lancement du projet de domaine « .post » formulé par l'UPU, qui permettra la création d'un service postal électronique universel sécurisé et fiable rassemblant les principaux établissements postaux dans le monde.
- Etudier la mise en place d'une plate-forme technologique en Afrique afin d'assurer une meilleure visibilité des TIC par des moyens appropriés (webcasting, visioconférence...) ;

4. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Se fondant sur la teneur de leurs travaux au cours de l'Atelier Internet qu'ils ont tenu les 29 et 30 mars 2005 à Paris, et dont ils feront rapport lors de la réunion des Ministres de la CAPTEF prévue en 2005, les experts recommandent aux Ministres de pérenniser le Groupe de Travail Internet à l'instar du Groupe de Travail sur les Fréquences ;
- Se situant dans la perspective de la Phase II du SMSI qui se tiendra à Tunis en novembre 2005, et sur la base de leurs travaux au cours de l'Atelier Internet des 29 et 30 mars, les experts, constatant leurs préoccupations communes sur les différentes problématiques liées à la Société de l'Information, recommandent que celles-ci soient portées à la haute attention des décideurs politiques. A cet effet, ils prépareront pour la Conférence ministérielle de la CAPTEF un document qui, après validation par les Ministres, pourra être proposé au SMSI en tant que contribution des pays membres.